



Port-



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LA PRIMATURE

RÉCEPTION DU COURRIER

Date 4 - 7 - 24

Exercice 2023 - 2024

AS

**Lettre ouverte**

COPIE N° 02759

Presses Nationales d'Haïti

Monsieur Garry CONILLE  
Premier ministre  
De la République  
En ses bureaux.-

**Monsieur le Premier Ministre,**

Le *Cercle de Réflexions* (CR), la *Commission Episcopale Nationale Justice et Paix* (CE-JILAP), *NÈGÈS MAWON*, la *Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains* (POHDH) et le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) estiment de leur devoir de partager avec vous leurs positions sur cinq (5) questions cruciales qui, si elles ne sont pas traitées avec minutie par votre gouvernement, risquent de compromettre le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays et le retour durable à l'ordre constitutionnel.

**1. Les victimes de l'insécurité doivent obtenir Justice et Réparations pour les crimes perpétrés à leur encontre**

Depuis 2018, des individus armés, regroupés en associations de malfaiteurs, volent, tuent, violent collectivement des femmes et des filles, incendient des maisons et en squattent d'autres après les avoir pillées, enlèvent et séquestrent contre rançon, des femmes, des hommes et des enfants, exigeant des sommes faramineuses pour les relâcher. Ils ont aussi installé une vingtaine de postes de péage pour rançonner la population et sillonnent les mers pour s'attaquer aux bateaux, semant ainsi la terreur dans le pays en général et particulièrement dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite.

Les conséquences de ce déferlement de violence à l'encontre de la population sont nombreuses : Des milliers de personnes ont été assassinées dont des femmes, des femmes enceintes, des personnes vivant avec une déficience physique, sensorielle ou cognitive, des personnes du troisième âge, des enfants et des bébés. Des centaines de milliers de familles ont dû abandonner leur zone de résidence pour se réfugier dans des camps d'hébergement créés par les victimes de l'insécurité. D'autres se sont déplacées à l'intérieur du pays. Des centaines de femmes et de filles ont été violées collectivement. Des milliers de maisons ont été pillées, incendiées et/ou squattées.

Arrogants dans leur mode opératoire et sans peur aucune, pendant toute la période allant de 2018 à 2024 - et même aujourd'hui encore alors que vous êtes le premier ministre - les agresseurs, chefs et membres de gangs armés, ont fait et font encore l'apologie de leurs forfaits dans des vidéos qui ont circulé et circulent encore sur les réseaux sociaux.

Et, lorsqu'en février 2024, les *deux* (2) coalitions de gangs armés jadis rivales ont décidé de se regrouper en une fédération qu'ils ont dénommée «*Vivre ensemble*», les violences se sont accrues et le pays a frôlé le désastre : en plus des actes attentatoires aux vies et aux biens, des entreprises privées, des institutions étatiques dont des prisons, des cours et tribunaux, des postes de police, des hôpitaux ainsi que des établissements scolaires ont été systématiquement vandalisés et/ou incendiés par eux. Et, avec leur complicité, au moins *cinq-mille* (5,000) prisonniers se sont évadés des Prisons civiles de *Port-au-Prince* et de la *Croix-des-Bouquets*.

Les quartiers défavorisés, cibles privilégiées de ces individus armés, sont aujourd'hui meurtris. Les survivants.es qui y vivent encore attendent que l'appareil judiciaire haïtien se prononce sur les crimes qui y ont été perpétrés. C'est pour cela qu'en 2023, *trois-cent-quarante-neuf* (349) victimes et proches de victimes assistées par le RNDDH, ont porté plainte par devant les juridictions de première instance de la *Croix-des-Bouquets* et de *Port-au-Prince* pour homicides, viols, vols, incendies et destruction de leurs biens. Si ces plaintes n'ont à date, jamais abouti, elles prouvent cependant que les victimes survivantes et proches de victimes réclament **Justice et Réparations**.

En plus des rapports de dénonciation qui ont été publiés par plusieurs organisations nationales de défense et de promotion des Droits Humains, *Human Rights Watch*, *Crisis Group*, *Amnesty International* et le *Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti* (BINUH) ont aussi dénoncé ce qu'il convient d'appeler la terreur des gangs armés.

Point n'est besoin de vous rappeler qu'Haïti est partie au *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques*, à la *Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes*, à la *Convention Américaine des Droits de l'Homme* et à la *Convention Interaméricaine sur la Prévention, la Sanction et l'Élimination de la Violence Contre la Femme* encore connue sous le nom de *Convention de Belém Do Para*. Il s'agit d'instruments régionaux et internationaux de protection des Droits Humains qui consacrent les Droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et psychique, à la propriété privée et à la libre circulation. Additionné à cela, la Constitution et les différentes lois de la République consacrent ces mêmes Droits Humains et punissent les actes susmentionnés.

C'est pourquoi, ***Monsieur le Premier Ministre***, sachant que vous ne sauriez accepter que cette impunité pour les crimes commis puisse pérenniser et encore moins cautionner l'inaction de la Justice, les organisations signataires de la présente communication vous recommandent de demander au Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique d'instruire les commissaires du gouvernement des différentes juridictions de première instance de la République notamment celles de la *Croix-des-Bouquets*, de *Port-au-Prince*, de *Petit-Goâve*, des *Gonaïves* et de *Saint-Marc*, de mettre l'action publique en mouvement contre les bandits armés qui ont assassiné, violé, séquestré des membres de la population ; incendié, pillé et squatté les maisons des citoyens.nes, les forçant à se déplacer, en vue de les juger et d'aboutir à leur condamnation.

## ***2. Aucune amnistie ne peut être accordée aux bandits qui terrorisent la population haïtienne***

Depuis plusieurs mois, la question de l'amnistie pleine et entière en faveur de bandits armés ayant endeuillé la population est sur le tapis. Le pays a frôlé la catastrophe lorsqu'au moment de la formation du *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT), des proches et protecteurs des bandits armés ont proposé que ceux-ci aient un siège au sein même de cette nouvelle structure.

Si la demande d'amnistie n'est plus aussi agitée, les organisations signataires de la présente craignent qu'elle ne revienne, avec notamment, l'arrivée en Haïti des premiers agents de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS).

En ce sens, ces organisations tiennent à souligner à votre attention que *le pays n'en est plus au stade de clémence envers les bandits armés*. Si l'Etat haïtien - ayant jugé que la police nationale était dépassée par la situation de chaos créée par les bandits avec la complicité de certaines autorités étatiques d'alors - a dû faire appel à une énième force étrangère pour aider dans le rétablissement et le maintien de la paix en Haïti, c'est justement parce que le Rubicon a été franchi.

Après des années de souffrance, le faisceau ne peut être mis sur les bandits armés qui eux-mêmes ont causé cette souffrance. Au contraire, ce sont les victimes des crimes atroces qui doivent constituer le premier souci de votre gouvernement : des programmes d'assistances financière, médicale et psychologique doivent être mis à leur disposition, en vue de les aider à se relever. Elles doivent aussi être accompagnées dans leur volonté de réintégrer leur communauté.

En aucune manière, la responsabilisation des auteurs intellectuels et matériels des crimes commis, ne peut être écartée. Ceux et celles qui se sont enrichis au détriment des victimes d'enlèvement et de séquestration contre rançon, ceux et celles qui ont alimenté l'insécurité en vendant illicitement des armes, des munitions et des produits psychotropes, ceux qui ont pu accéder au pouvoir et s'y sont maintenus grâce aux activités des gangs armés doivent être tenus pour responsables. Ceux et celles qui ont assassiné les citoyens.nes, qui ont violé collectivement des femmes et des filles dont certaines sont tombées enceintes et d'autres ont attrapé des maladies sexuellement transmissibles avec lesquelles elles devront vivre, qui ont pillé, incendié et squatté les maisons des citoyens.nes, doivent être tenus pour responsables.

Pour ce qui est des mineurs.es qui ont été recrutés par les gangs armés et impliqués dans la perpétration des crimes susmentionnés, les organisations signataires de la présente rappellent à votre attention que le législateur s'était déjà penché sur la protection des mineurs en conflit avec la Loi. Ainsi, dans une démarche respectant les garanties judiciaires de toutes les parties impliquées, les décisions de justice tiendront compte du degré d'implication de tous les membres des gangs armés dans la perpétration des actes délictueux et les punitions qui en découleront, n'en seront que plus justes.

C'est pourquoi, les organisations signataires de la présente communication vous recommandent, ***Monsieur le Premier Ministre***, de passer les instructions formelles aux

membres de votre gouvernement, notamment à ceux et celles qui font partie du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) - dont vous êtes le président - ainsi qu'au directeur général de la PNH, pour que tout soit mis en œuvre en vue d'arriver à l'établissement, dans le pays, d'une paix durable ayant pour base la répression des crimes de droit commun et des violations de Droits Humains enregistrés ; et le relèvement des victimes et des survivantes.

**3. *Aucune violation des Droits Humains perpétrée par les agents de la MMAS ne sera acceptée***

Le 25 juin 2024, les premiers agents de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) ont débarqué en Haïti. Les organisations signataires de la présente se sont à plusieurs reprises prononcées contre ce déploiement pour de nombreuses raisons. Les deux (2) principales sont que :

- a) La demande a été introduite par le gouvernement d'Ariel HENRY donc, par ceux et celles qui ont conduit le pays dans le chaos actuel.
- b) Les autorités étatiques d'alors ont été invitées par la majorité des organisations signataires de la présente, à lancer un processus de certification de l'institution policière en vue de sanctionner les agents.es qui sont de connivence avec les bandits armés et à fournir aux policiers.ères certifiés, les moyens et équipements adéquats en vue de combattre la criminalité organisée. Ces recommandations n'ont jamais été prises en compte. Les autorités se sont seulement contentées de déclarer la police incapable de faire face à la situation et ont sollicité une force étrangère.

Aujourd'hui que ces agents commencent à débarquer, les organisations signataires de la présente croient opportun d'attirer votre attention sur la réputation de prédateurs des Droits Humains attachée aux agents des forces de l'ordre Kenyan. Les derniers événements inquiétants qui se déroulent au Kenya au cours desquels des manifestations sont sévèrement réprimées, renforcent les inquiétudes de ces organisations.

De plus, il est primordial que vous compreniez l'urgence d'informer la population sur les objectifs de la mission car, ceux-ci doivent tenir compte des besoins spécifiques du pays en matière de sécurité.

Des mécanismes doivent être mis en place en vue de prévenir les violations des Droits Humains notamment, les crimes sexuels. Pour cela, des couloirs permanents d'échanges entre la mission et les organisations de la société civile doivent être établis. Ces mécanismes doivent aussi permettre de recueillir les plaintes des potentiels survivants.es de violation des Droits Humains et d'aboutir à la traduction effective des agents fautifs, par devant leur juridiction répressive, tout en encourageant la présence des parties civiles dans tout le processus.

Tel que mentionné dans l'*Accord relatif aux protections de statut de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS), la mission doit réparer les victimes lorsque la responsabilité civile des agents est mise en cause. De même, les pays pourvoyeurs des agents prédateurs sexuels et de Droits Humains doivent aussi s'engager à punir ces derniers et à réparer les victimes survivantes.

Aujourd'hui, vous avez l'obligation, **Monsieur le Premier Ministre**, de prendre en compte les préoccupations de la société civile dans le cadre de ce déploiement car, ce sont les expériences amères vécues avec les missions précédentes qui ont engendré ces préoccupations.

Et, sachant que vous avez récemment formulé le vœu que cette énième mission soit la dernière, les organisations signataires de la présente vous encouragent à vous assurer que les agents.es de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) bénéficient de programmes de renforcement de leurs capacités et qu'ils soient impliqués, aux côtés des agents de la MMAS, dans toutes les opérations de terrain. Ceci leur permettra d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires dans la lutte contre la criminalité organisée et le démantèlement des gangs armés.

**4. La corruption ainsi que tous les crimes financiers doivent être réprimés au même titre que les crimes de droit commun et les violations des Droits Humains qui ont été perpétrés à l'encontre de la population haïtienne**

Des montants faramineux ont été dilapidés par les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. Le mouvement en reddition de comptes dans le cadre de la dilapidation des fonds PetroCaribe lancé en 2018, a mis en exergue la propension des autorités étatiques à monter des sociétés fictives, à percevoir des pots-de-vin, à détourner les fonds publics, à s'enrichir illicitement, à s'adonner à la contrebande et au népotisme tout en manipulant l'appareil judiciaire haïtien pour le maintien de l'impunité pour les crimes financiers.

Il est impératif, que votre gouvernement lance un signal clair qu'il ne tolérera pas les actes de corruption au sein de l'administration publique.

Pour cela, les organisations signataires de la présente, recommandent que vous même ainsi que tous les membres de votre gouvernement, fassiez, sans délai, votre déclaration de patrimoine tel que cela est exigé par la *Loi du 12 février 2008 portant déclaration de patrimoine par certaines catégories de personnalités politiques, de fonctionnaires et autres agents publics*.

Et, compte tenu des nombreux scandales de corruption éclatés entre 2021 et 2024 au sein de certains ministères et organismes publics autonomes, les organisations signataires de la présente vous recommandent, **Monsieur le Premier Ministre**, d'adopter des mesures visant à assainir les finances publiques et d'ordonner que les audits financiers du palais national, de la primature, du *Ministère des Travaux Publics et de la Communication*, du *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales*, du *Ministère de la Planification et de la Coopération Externe* que vous avez déjà sollicités. De plus, l'*Office National d'Assurance Vieillesse* (ONA), l'*Autorité Aéroportuaire Nationale* (AAN) et l'*Office Nationale de l'Aviation Civile* (OFNAC), doivent aussi être soumis au même processus.

**5. Pour être inclusives et démocratiques, les élections à venir doivent être réalisées après le rétablissement de la paix et de la sécurité et après que votre gouvernement se sera engagé à lutter contre la corruption**

Une lutte efficace visant à rétablir une paix durable en Haïti passe avant tout par la répression des crimes de droit commun, des violations des Droits Humains et des crimes financiers. Avant même la réalisation des élections, il est primordial que les montants perçus dans le kidnapping, le trafic illicite d'armes, de munitions et de drogues ne soient plus en circulation dans le pays. Cet argent risquerait, vous le comprendrez, d'être utilisé par les criminels qui n'attendent que de pouvoir se renouveler à des postes électifs et nominatifs et par conséquent, d'entacher tout le processus électoral.

C'est pourquoi, les organisations signataires de la présente vous recommandent de vous atteler, bien avant la réalisation des élections, au rétablissement de la sécurité, de passer les instructions claires et précises pour que les coupables des crimes de droit commun, des violations de droits humains et des crimes financiers soient traqués, arrêtés, poursuivis, jugés et condamnés avec la dernière rigueur et qu'ils perdent ainsi toute capacité de nuisance.

*Monsieur le Premier Ministre,*

Les organisations signataires de la présente communication prennent l'ampleur et la complexité de la tâche qui vous incombe. Ramener l'ordre et la sécurité dans le pays, combattre la corruption au sein de l'administration publique et organiser les élections dans ce contexte de crise multidimensionnelle exigent une grande sérénité et une volonté politique d'y arriver.

Tout en vous rappelant votre obligation de résultats, les organisations signataires de la présente vous transmettent, *Monsieur le Premier Ministre*, leurs salutations patriotiques.

*Osvald Ducéna, Cercle de Réflexions (CR)*

*Jocelyne Colas Noël, Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)*

*Pascale Solages, NÈGÈS MAWON*

*Alermy Piervilus, Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH)*

*Pierre Espérance, Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)*

Pour authentification :

  
Pierre ESPERANCE  
Directeur Exécutif  
RNDDH

C.c. : Aux membres du Conseil Présidentiel de Transition